

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 21 janvier à 17 H 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 16 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour : 11
Nombre de voix contre :
Nombre d'abstentions : 02

Présents : Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Stéphane PATRAS, Jean-Marie PRAYER, Jacqueline PUGET, Marie-Paule ROGOU, Jean-Louis SERRES
Excusés/pouvoirs : Cécile LAPEYRE (pouvoir donné à MP. ROGOU), Frédérique PRAL (pouvoir donné à S. PATRAS), Jérémy SARRAZIN (pouvoir donné à J. LAPEYRE)

Secrétaire de séance : Alain MANIVEL

Objet : Désignation de représentant – Association Foncière Pastorale autorisée de La Cluse

L'association foncière pastorale autorisée a pour objet :

1. de contribuer à la protection du milieu naturel et des sols ainsi qu'à la sauvegarde de la vie sociale en faisant assurer la mise en valeur pastorale et agricole et accessoirement forestière des fonds, l'aménagement, l'entretien et la gestion des ouvrages collectifs ;
2. de réaliser ou faire réaliser des travaux ou équipement :
 - à des fins pastorales et agricoles (exemples : cabanes, clôtures, points d'eau, débroussaillage, chantiers de brûlage dirigé, équipements pour l'irrigation des prés de fauche, ...)
 - ou des fins forestières (exemples : plantations, dépressages, éclaircies, coupes, ventes de bois, ...).

Cette association regroupe les propriétaires des terrains situés dans le périmètre de l'AFP (dont la commune) et les met ensuite à disposition de groupements pastoraux ou d'agriculteurs.

Considérant les démissions survenues au sein du conseil municipal,

Considérant les élections complémentaires du 08 janvier 2023,

Considérant l'élection de Mme le Maire le 14 janvier 2023 suite à la démission de Mme le Maire le 08/11/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** Jean-Louis SERRES et Stéphane PATRAS pour représenter la commune au sein de l'AFP de la Cluse aux côtés du Maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le : 30_01_2023
Publié le : 30_01_2023
Affiché le : 30_01_2023